Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISES À L'ENQUÊTE PUBLIQUE À ST-SULPICE

Le port des Pierrettes : un site à sauvegarder

Le Département des infrastructures soumet à l'enquête publique le classement du port des Pierrettes à St-Sulpice. Par son passé historique et sa valeur ethnographique, ce site constitue une pièce importante du patrimoine lémanique, chère au c?ur des habitants de St-Sulpice. En même temps, la municipalité met à l'enquête un plan partiel d'affectation permettant un développement modéré de la zone.

Le port des Pierrettes a été créé, au tournant des XIXe-XXe siècle, en reliant au lac un étang naturel par des passes, puis en aménageant progressivement ses rives. En parallèle, un ensemble de petites constructions étroitement liées à l'activité lacustre, utilisées principalement comme dépôts de matériel mais également, pour certaines, comme résidences temporaires à la belle saison, s'est développé sur la rive nord de l'étang. L'ensemble ainsi créé forme un site vernaculaire traditionnel et culturel qui, en raison du grand nombre des constructions qui le composent, n'a pas d'équivalent autour du Léman.

Un projet de construction privée menaçait ce site. Si bien que la municipalité et l'Etat ont cherché ensemble une solution permettant à la fois le maintien des cabanons et la réalisation du projet privé. Cette solution consiste en deux mesures, l'une cantonale, l'autre communale :

- une décision de classement qui permet de sauvegarder et de conserver le port traditionnel des Pierrettes (à l'exclusion de l'agrandissement de 1975) et les anciens cabanons de pêcheurs. Plusieurs expertises ont relevé l'intérêt du site naturel et construit, justifiant une mesure de protection. Il est prévu un entretien régulier des constructions, voire leur reconstruction en cas de besoin, ainsi que la suppression des apports exogènes inadaptés (haies de thuyas, antennes multiples, etc.).

- un plan partiel d'affectation permettant un développement modéré de la zone. Le port, les aménagements qui lui sont intimement liés et les cabanons seraient à conserver. Le restaurant se verrait octroyer de modestes droits à bâtir afin de permettre son extension. Une aire de construction donnerait aux propriétaires concernés la possibilité d'édifier des constructions en accord avec les besoins et les usages d'aujourd'hui.

Ces deux mesures font l'objet d'une enquête publique du 25 janvier au 25 février 2002.

dossier de presse à consulter sur les site www.dinf.vd.ch

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 janvier 2002

M. Philippe Biéler, chef du DINF, tél. 021 / 316 70 01 M. Eric Teysseire, conservateur cantonal des monuments historiques, tél. 021 / 316 73 33 M. Maurice Decoppet, syndic de St-Sulpice, tél. 021 / 691.44.55

Cp port St-Sulpice